



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSELIN, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Ahmed BELKACEM pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : Mme Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/12/14 - OBJET : Extension du dispositif « PASS CULTURE »

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le dispositif du Pass Culture,

Considérant l'intérêt d'adopter le dispositif du Pass Culture pour le cinéma « les Yeux d'Elsa » et le théâtre Gérard Philipe afin de favoriser davantage la fréquentation de ces deux équipements culturels municipaux par les jeunes Saint-Cyriens,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité d'adopter le dispositif Pass Culture pour le cinéma « les Yeux d'Elsa » et le théâtre Gérard Philipe avec effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires ~~à la mise en œuvre de la présente~~
délibération.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 18 DEC. 2023
et par publication en ligne le : 18 DEC. 2023
Saint-Cyr-l'École, le : 18 DEC. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Fanny ACHART-VICTOR
Secrétaire de séance

